



CONCOURS TALENTS DE LA CREATION D'ENTREPRISE

Catégorie « Développement »

Qu'est-ce que le prix « Talents Développement » ?

Le prix « Talents Développement » a pour objectif de récompenser un ancien lauréat du concours Talents **en activité depuis plus de trois ans**. Le lauréat présentera un projet de développement ainsi que son parcours depuis la création de son entreprise. Un prix national de 10 000 € récompensera le meilleur projet de développement. **Le Ministère de l'Economie est partenaire de ce prix.**

Qui peut participer ? Quels sont les critères d'admission ?

« Talents Développement » s'adresse aux anciens lauréats qui répondent aux critères suivants :

- être lauréat régional ou national du concours Talents depuis sa création en 1997
- avoir créé son entreprise il y a plus de 3 ans à la date du 31 mars de l'année d'inscription au concours.
- présenter un projet de développement lié à l'entreprise ou l'activité créée il y a 3 ans quelque soit l'avancement de ce projet (stade de l'idée, projet amorcé ou en cours de développement), celui-ci doit être formalisé.

Quel projet de développement présenter ?

Sont éligibles tous projets de développement de votre entreprise ou de votre activité. Il peut s'agir d'un développement dans les domaines : marketing, communication, commercial, ressources humaines, recherche et développement, investissement en équipement ou matériel, etc.

Comment participer ?

- Remplir un formulaire d'inscription, en ligne sur le site www.concours-talents.com
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit.

Informations et contacts :

Tél. 01 53 34 12 90

info@concours-talents.com

www.concours-talents.com